

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 14 SEPTEMBRE 2015 A 20 H 15**

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Quinze, le **14 SEPTEMBRE A 20 H 15**

Extrait affiché le :  
**15 septembre 2015**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoit, Maire.

**5<sup>ème</sup> séance 2015**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO  
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,  
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER  
Annie, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,  
M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE  
Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David,  
M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. PIERRAT-LABOLLE Michel,  
Mme DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier  
Conseillers Municipaux.

**Absent excusé** : M. PIERRON Joël

**Objet** : Agenda d'accessibilité programmée.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mme FLICKER Gisèle	à	Mme GÉROME Line
Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	Mme DUPONT Virginie
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard

N° 88/2015

**Secrétaire de séance** : M. DEMENGE Abel

Madame Line GEROME, adjointe au Maire, présente au Conseil  
Municipal le dossier de demande d'Agenda d'accessibilité programmée concernant l'ensemble  
des ERP (établissements recevant du public) de la Commune.

Ce dossier a été adressé à chaque Conseiller par courriel en date du  
11 septembre 2015.

Le Conseil Municipal en délibère et,

Vu l'avis favorable émis par la commission communale  
d'accessibilité lors de sa réunion du 3 septembre dernier,

Décide unanimement de demander à Monsieur le Préfet des Vosges  
l'approbation de cet Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad' AP) pour tous les ERP  
(établissements recevant du public) de la Commune sur une période totale de 9 ans.

Le Conseil Municipal s'engage à le respecter et les crédits  
nécessaires seront inscrits à chaque budget concerné.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,